



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 71608

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le nombre de ressortissants français détenus en Chine au 1er janvier 2005. Dans la mesure du possible, il souhaite connaître, pour chacun de ces ressortissants français, les motifs de leur détention, le quantum de la peine à laquelle ils ont été condamnés ainsi que la date probable de leur libération.

## Texte de la réponse

À la connaissance du ministère des affaires étrangères, quatre Français sont actuellement suivis sur le plan de la protection consulaire par nos différentes représentations diplomatiques et consulaires en Chine. Circonscription consulaire de notre ambassade à Pékin : un détenu arrêté en 2001 a été condamné à quinze ans de détention pour une escroquerie financière. Circonscription consulaire de Canton : un Français a été arrêté en mars 2005 pour un trafic de drogue portant sur de grosses quantités de stupéfiants. Circonscription consulaire de Shanghai : deux détenus. Une arrestation est intervenue en décembre 2002 pour corruption bancaire. Condamné à quatre ans de détention, ce détenu pourrait bénéficier d'une libération anticipée pour bonne conduite en juin 2006. Une autre arrestation est intervenue en novembre 2004 pour appartenance à une filière d'aide à l'immigration clandestine. Ce détenu n'est pas encore jugé. Les prévenus peuvent rester jusqu'à un an en détention provisoire pour les besoins des enquêtes en cours. La protection consulaire s'exerce sans difficulté.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71608

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2005, page 7478

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2005, page 9419